

JOURNAL DU ROYAUME

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 1er JUILLET 1885

CONFIANCE AU PAPE !

Il se dit de singulières choses, depuis deux jours, dans la presse parisienne. Des feuilles d'informations, comme le Matin, des organes de discussion, comme la Liberté, des journaux mondains, comme le Gaulois, impriment que Léon XIII adopterait une politique « nouvelle », se rapprocherait de l'Italie, tant pour peser, par un nouveau moyen, sur les puissances avec lesquelles le Saint-Siège est en difficultés, que pour accepter la rente annuelle de trois millions, constituée au Pape par la loi dite des garanties.

Le Saint-Père entrevient, dit-on, l'heure où la suppression du budget des cultes obligerait les catholiques français à s'imposer de nouveaux sacrifices, pour l'entretien des paroisses et du clergé; il prévoirait que cette situation nouvelle tarirait, en grande partie, le denier de Saint-Pierre et il voudrait assurer au Saint-Siège d'autres ressources, en traitant avec le gouvernement italien. Le Gaulois prétend même que M. Jules Ferry aurait été reçu au Vatican — quoiqu'on en ait dit, — et que sa visite aurait eu une assez grande influence pour déterminer la nouvelle conduite du Souverain-Pontife.

Voilà ce qui s'imprime : mais rien ne nous démontre jusqu'ici, qu'il y ait, là-dedans, une parcelle de vérité. Léon XIII a demandé la démission de M. des Houx, rédacteur en chef du Journal de Rome et correspondant de l'Univers. Le cardinal Laviegnie est allé transmettre à M. des Houx le désir du Saint-Père. Le journaliste catholique et toute la rédaction ont immédiatement obéi.

C'est à propos de cette démarche, venant après l'affaire du cardinal Pitra et la lettre au cardinal-archevêque de Paris, que des journaux parisiens ont, tout à coup, publié les nouvelles si surprenantes dont nous venons de parler. Le Matin y ajoute encore que la disparition de l'Univers est voulue par Léon XIII comme celle du Journal de Rome. L'incident qui vient de se produire à Rome est évidemment intéressant, mais nous voulons attendre d'autres informations avant de lui donner les proportions d'un véritable « coup d'Etat », comme le faisait M. des Houx dans sa dépêche d'hier au Gaulois, ou d'y trouver la preuve que Léon XIII soit disposé à humilier la Tiare devant le roi d'Italie.

La politique du Vatican a pris, depuis sept ans, une allure plus mesurée, plus conciliante, plus diplomatique si l'on veut. Ce changement a paru déplacé à certaines personnalités et à quelques journaux catholiques, dont il contrariait peut-être les vues, les projets, les habitudes; mais il a fallu se soumettre à la volonté du Pape. En même temps, Léon XIII ne laissait échapper aucune occasion de rappeler que la cause de l'Eglise n'est liée à celle d'aucun parti politique. Il montrait aussi qu'il ne partageait, ni de loin, ni de près, les sentiments peu charitables professés par une certaine école ouverts la mémoire de Lacordaire ou de Mgr Dupanloup.

Le langage qu'il tint un jour publiquement, à la fille de Montalembert, en lui parlant de son « illustre père », la réception si affectueuse qu'il fit récemment à M. de Falloux, ont montré combien le Saint-Père réprouve les attaques dont ont été poursuivis ces grands serviteurs de l'Eglise.

Léon XIII attache un grand intérêt à l'action de la presse et au rôle considérable qu'elle remplit aujourd'hui. Mais il ne veut pas que les journalistes catholiques essaient de régenter les évêques, et il leur demande surtout de ne pas être plus « catholiques que le Pape ». Il a, maintes fois, blâmé les écrivains dont les ardeurs trop passionnées jettent la division entre les fils les plus dévoués de l'Eglise.

jetées dans la publicité, depuis quelques jours, et surtout la forme et l'interprétation qu'on leur a donnée, semblent avoir été inspirées par une pensée vraiment odieuse. D'où qu'elle vienne, on a le droit d'y voir une manœuvre contre la personne même du Saint-Père. On veut égarer les esprits; on veut jeter le trouble dans le cœur de certains catholiques timorés; on essaie, pour tout dire, de semer la défiance contre Léon XIII.

Que les bonnes âmes qui se seraient laissées émuvoir se rassurent. Léon XIII est un pontife d'une haute droiture et d'une prudence consommée. Les artifices de la politique opportuniste, qu'elle soit française ou italienne, ne peuvent rien sur lui.

Quelle décision que lui inspire sa sagesse, Léon XIII ne sacrifiera pas les droits imprescriptibles de l'Eglise. Hommes de peu de foi, ayez confiance ! Le Pape ne faillira pas.

L'Univers reçoit de Rome la dépêche suivante : « Rome, 30 juin, 2 h. 45, soir. » Le Saint-Père, ayant exprimé le désir que le directeur du Journal de Rome donnât sa démission, a été aussitôt obéi.

Le même désir ayant été exprimé aux autres rédacteurs a trouvé, de leur part, la même obéissance. La rédaction tout entière, publiée sa démission dans le numéro de ce soir.

Le Pape a chargé le cardinal-vicaire de donner une bénédiction apostolique spéciale à M. des Houx et à sa famille. Le texte de la démission de M. des Houx a été approuvé par Sa Sainteté.

On lit dans le Temps : « Rome, 30 juin. » Le bruit d'un rapprochement entre le Vatican et le Quirinal est dénué de tout fondement. Ce bruit est né de la tendance conciliante qu'on remarque, depuis quelque temps, dans la politique de Léon XIII.

Le Monde a reçu la dépêche suivante : « Rome, 30 juin, 1 h. 30. — Le Souverain-Pontife vient de recevoir, en audience solennelle, six cardinaux, sept évêques et un grand nombre de prélats, au nombre de mille, de toutes les Sociétés catholiques de Rome qui, de concert avec le comité Salernite, ont organisé des fêtes pour le centenaire de saint Grégoire VII.

Le Saint-Père a rappelé les épreuves et les souffrances de saint Grégoire VII. Le triomphe de ce grand Pape a été suivi du sacroscandale de Rome, et tout ceux qui le devaient mieux préserver des passions factieuses et avaient mieux résisté aux séductions de l'ennemi.

Le Pape a rappelé aussi l'enthousiasme manifesté par Pie VII, après la captivité de Savone, et Pie IX, après l'exil de Gaète, furent accueillis à leur retour, à la suite d'épreuves semblables à celles de Grégoire VII.

Le Pape a lu, en présence de tout un monde pontifical récent, a, de nouveau, recommandé aux catholiques, en présence des pères croisés, la concorde et la fidélité dans une entière soumission au Siège apostolique. Là est le gage d'un salut.

Les opportunistes, n'ayant pas réussi à imposer au cabinet Briçonnet des élections générales anticipées, se sont décidés à changer, comme on dit, leur fusil d'épaule. Ils ne réclament plus aujourd'hui que les élections générales aient lieu le 16 août, c'est-à-dire au jour fixé pour leurs convenances personnelles. Ils demandent que le gouvernement fasse, sans plus tarder, connaître au pays la date qu'il a choisie pour faire procéder au renouvellement des pouvoirs de la Chambre.

Seront-ils plus heureux dans cette nouvelle entreprise qu'ils ne l'ont été dans la précédente? Nous ne tarderons pas à le savoir. En attendant que nous soyons renseignés sur ce point, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de relever l'argument qu'ils mettent en avant pour obtenir une réponse favorable du gouvernement.

Aujourd'hui, outre les ennemis religieux suscités, d'un côté, par M. Ribot, et de l'autre, par M. Paul Bert, outre les difficultés causées par les partisans d'un programme affirmatif et par M. de Saurier, l'homme au programme de ce qu'il ne faut pas faire, voilà qu'une nouvelle entrave apportée par un contre-gaucher menace l'existence du comité.

C'est de M. de Marcère qu'il s'agit. L'ancien député qui a senti le besoin de dégringoler jusque dans la catégorie des inamovibles, à Luxembourg, écrit une longue lettre à son ami le National, pour protester contre les réunions plénières, lisez les comités de députés et de sénateurs, qui s'arrogent la mission de diriger ostensiblement les électeurs à Paris et dans les départements.

Tout au plus M. de Marcère admet que dans « des circonstances exceptionnelles, il soit utile d'établir, au moyen de conférences entre les bureaux des groupes, un accord du parti républicain sur la conduite qu'il doit suivre dans le Parlement ». En dehors de cela, M. de Marcère ne veut rien entendre. Point de comité.

Ce n'est pas lui qui se laissera convaincre que le comité de Babylone doit, suivant l'expression d'un des cinq grands Babyloniens, exercer une action puissante et ne rien négliger, ni les brochures, ni l'imagerie, pour assurer des résultats à cette action puissante. Il a déjà élevé la voix, et il l'élèvera tant qu'il aura l'honneur d'avoir son mot dans la politique du pays.

Que l'on joigne à ces protestations celles d'un autre Babylonien, qui, avec une certaine naïveté... juvénile, crie, tout haut et à voix basse, plus considérables du groupe, pensent, sans juger prudent de le dire, à savoir qu'il faut courir sus aux radicaux. Ce protestataire-là, qui paraphrase la prose de M. Jules Ferry, veut qu'il ne reste « rien d'indivisible » entre les républicains, après les élections.

Nous doutons fort que ce surcroît de complications soit favorable à l'élaboration de ce fameux « appel au pays », qui a été confié aux cinq directeurs.

LE CAMP DU PAS-DES-LANCIERS

Les dépêches que nous avons reçues et publiées, ainsi du reste que plusieurs autres journaux, sur l'état sanitaire des troupes qui sont, en ce moment, campées au Pas-des-Lanciers, ont vivement ému l'opinion publique. Etait-il vrai, comme on nous l'avait télégraphié, qu'une véritable épidémie s'était déclarée dans les rangs de cette petite armée, et que nos soldats se trouvaient presque décimés par les maladies, avant d'avoir affronté les fatigues d'une campagne ou le feu de l'ennemi?

Nous sommes heureux de devoir au Petit Marseillais des renseignements qui paraissent positifs à bonne source, et qui nous représentent la situation sous un jour moins alarmant. Les protestations de ce jour-ci, et c'est là le point important, et il n'y a pas, à proprement parler, d'épidémie; en second lieu, le nombre des malades qui ont dû être transportés à l'hôpital n'a jamais dépassé 300.

C'est encore une assez forte proportion sur un effectif total de 8,200 hommes, et nous sommes certains que ce chiffre n'est pas exagéré. Le camp du camp est point aussi grave qu'on l'avait prétendu d'abord, il n'est cependant pas fort satisfaisant. Et ce qu'il y a de fâcheux, c'est que, s'il n'est pas meilleur, la faute en doit être attribuée aux mauvaises dispositions qui ont été prises par les autorités militaires. C'est le Petit Marseillais qui le constate :

« On ne saurait le méconnaître, la situation topographique du camp laisse à désirer. Un sol aride, rocailleux, sans ombre, presque sans eau, puisque le camp Sud ne peut en procurer qu'au moyen des corvées les plus pénibles, tel est le terrain sur lequel un million de soldats sont journellement campés. En les officiers et soldats sont exposés, depuis le matin jusqu'au soir, à l'ardeur brûlante du soleil, et pendant la nuit, à une humidité redoutable. Le camp ne semble donc pas réunir les conditions désirables au point de vue de l'hygiène d'une troupe désignée pour y stationner d'une façon permanente.

En lisant cette description, l'on ne peut s'empêcher de se demander qui donc a eu la malheureuse idée de choisir cet emplacement pour y concentrer près de dix mille hommes, au risque de les exposer à une foule de fatigues, de privations et de maladies qu'on pouvait si aisément leur épargner.

La réunion de Dourdan, 29 juin, au Français : « La réunion du comité agricole de Seine-et-Oise a eu lieu hier, à Dourdan, au milieu d'une grande affluence, sous la présidence de M. Besnard, qui y a prononcé un remarquable discours. » Le succès des toasts portés au banquet, devant près de 600 convives, a été pour M. Antonin Le-fèvre-Pontalis, qui a fait un éloqu Coasté de la moralité, comptant plus d'un demi-siècle de services rendus à deux ou trois générations successives de maîtres; il a terminé cet éloge par ces paroles d'une haute moralité, que nous aimons à reproduire :

« Parmi ces braves gens et ceux qui leur ressemblent, on ne connaît ni cette oïse de jouissance que la coupe du plaisir ne peut assésier, ni ce besoin de changement qui entraîne comme dans un tourbillon tous ceux auxquels l'expérience n'apprend pas à être contents de leur sort, mais on considère la vie telle que Dieu l'a faite, comme une tâche à remplir... »

Le comité de la ras de Babylone La rédaction du manifeste opportuniste ne semble pas devoir être rapidement terminée, et la commission des cinq semble chercher à gagner du temps, afin de permettre le rapprochement de personnes qui tendent, de plus en plus, à se séparer.

C'est M. Spuller qui a été chargé de rédiger le projet d'appel au pays. Espérons-en que M. Ribot se laissera toucher par ce choix ?

L'organisation du protectorat au Tonkin Paris, 30 juin. — Une des premières mesures prises pour l'organisation du protectorat au Tonkin sera l'installation de tribunaux français. On commencent par Hai-Phong et Hanoi. On se préoccupe dès à présent de cette question au département de la justice.

Madagascar Marseille, 30 juin, matin. — Le paquebot des Messageries le Sidney a appareillé ce matin, faisant route pour Madagascar. Le Sidney a embarqué un bataillon d'infanterie de marine, fort de 600 hommes. Ce bataillon, qui sera commandé par le capitaine de vaisseau M. Toulon, chef de bataillon.

Les hommes qui le composent sont pris en parties égales dans les 2e et 4e régiments d'infanterie de marine. Ils sont divisés en quatre compagnies de 150 hommes chacune, commandées par MM. les capitaines Retrouvey, General, Ledebvre et Rajant.

Paris, 30 juin. — Le Nouvelliste de Lyon reçoit d'un correspondant particulier la dépêche suivante qui annonce un grave accident survenu dans le département de la Haute-Loire :

Fay-le-Froy (Haute-Loire), 28 juin. « Un triste accident vient d'arriver à Saint-Front, commune dépendant du canton de Fay-le-Froy, et qui a profondément impressionné les habitants de cette localité.

Hier soir, vers huit heures, le vénérable curé de Saint-Front, M. l'abbé Rome, sortait de l'église après avoir récité la prière du soir et causait avec quelques-uns de ses paroissiens, lorsque tout à coup une grosse cloche, qui était lancée à toute volée, s'est détachée du campanile situé au-dessus du porche et est tombée sur lui.

M. l'abbé Rome a été tué sur le coup, le crâne fracturé. Le nommé Monn, qui se trouvait à côté de lui, a été grièvement blessé à l'épaule.

Les habitants de Saint-Front sont douloureusement affectés par ce triste accident ; M. l'abbé Rome était, en effet, aimé et vénéré par ses paroissiens.

Le crime de Bagniolet Paris, 30 juin. — Après le réquisitoire de M. l'avocat général M. de Manteuffel, M. Georges Laguerre, le jury se retire dans la chambre des délibérations.

Un procès de la mort, il rapporte un verdict mitigé par les circonstances atténuantes. Les habitants de Saint-Front sont douloureusement affectés par ce triste accident ; M. l'abbé Rome était, en effet, aimé et vénéré par ses paroissiens.

Le crime de Bagniolet Paris, 30 juin. — Après le réquisitoire de M. l'avocat général M. de Manteuffel, M. Georges Laguerre, le jury se retire dans la chambre des délibérations.

Aujourd'hui encore, le souverain lit, écrit, sans jamais recourir au lorgnon ou aux lunettes. Voici quelques renseignements complémentaires sur la vie du vieux Guillaume à Ems. L'appartement qu'il habite dans le Kurhaus (établissement de bains, situé entre la Lahn et la montagne, à deux pas du Kursaal) est au premier étage de l'aile gauche du bâtiment, et occupe trois fenêtres de la façade principale.

La première fenêtre, celle qui confine à l'angle de l'immeuble, est la fenêtre historique; les passants peuvent le voir, en effet, à toute heure, assis derrière une petite table, travaillant avec un ardeur infatigable, compulsant les rapports de ses ministres, en entassant lettres sur lettres. La fenêtre historique correspond au cabinet de travail. Dans le mur, une plaque de bois entoure le nom d'Alexandre II, gravé par le Czar en personne.

La deuxième fenêtre est celle de sa chambre à coucher. Ce qui attire tout d'abord les regards, c'est le petit lit de fer, une vraie couchette de caserne, qui accompagne l'Empereur dans tous ses déplacements.

La troisième fenêtre éclaire une seconde chambre à coucher, où l'Empereur donne audience le matin. Sur la façade postérieure se trouvent : la salle à manger pouvant contenir vingt-cinq couverts ; un cabinet de toilette et une salle de bains.

Cette année, depuis son arrivée à Ems, l'Empereur a toujours mangé seul. C'est le menu du dîner de ce matin : les armes impériales font foi de son authenticité.

Le 26 juin 1885 Paris, 26 juin. — Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

Le ministre des Affaires étrangères a refusé de communiquer à la commission du traité de paix avec la Chine, tous les documents échangés avec le Céleste Empire du 25 février au 4 avril.

COULISSES DU PARLEMENT

La commission sénatoriale des finances a délégué aujourd'hui ceux de ses membres qui seront chargés des rapports spéciaux pour le budget de chaque ministère. Voici la liste des rapporteurs particuliers délégués par la commission des finances.

Finances, M. Clémenceux; Justice, M. Carot; Impôt, M. de Rémusat; Légion d'Honneur, M. Roger-Marx; Affaires étrangères, M. de Rémusat; Instruction publique et cultes, M. Morlin; Travaux publics, M. Gavini; Agriculture, M. Hugué; Intérieur, M. Léon Renaut; Algérie, M. Albert Grévy; postes et télégraphes, M. Parent.

Un pénible incident s'est produit pendant la séance dans les couloirs de la Chambre. Un correspondant de journaux étrangers, M. Volowski, proche parent de l'ancien député de ce nom, pris d'un subit accès d'aliénation mentale a dû être expulsé du Palais-Bourbon. En sortant, il a déclaré se rendre auprès du président de la République pour lui expliquer la situation (sic).

Un certain nombre de députés, notamment ceux des colonies, ont déposé un amendement tendant à abaisser, à partir du 1er janvier 1887, les droits de douane sur les cafés, cacao, vanilles et girofles, d'origine des colonies françaises.

Ces droits seraient dorénavant les suivants : café 104 fr. par 100 kilos; cacao 75 fr.; vanille 312; girofles 140 fr.

Les membres du centre-gauche, ou plutôt les députés finance Ribot, ne signent pas le manifeste opportuniste. Ils en rédigent un spécial.

Plusieurs députés, lors de la discussion du budget des recettes, présentèrent un amendement tendant à ce que la surtaxe sur les sucres soit appliquée aux sucres provenant des colonies étrangères.

SÉNAT

Le Sénat valide, sur le rapport de M. M. Trupin, l'élection de M. l'abbé Véro, nommé dans le département de l'Ille-et-Vilaine.

La dérivation du Loup L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'exécution de la dérivation du Loup, affluent du canal d'irrigation de la Saône.

Les articles du projet sont adoptés. L'ensemble est également par 162 voix, contre 63.

Les nullités de mariage L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'abrogation de la loi de 1816 sur les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation de corps.

Le projet est renvoyé à l'examen du conseil d'Etat. Jeudi, à 2 heures, réunion dans les bureaux; à 3 heures, séance publique. La séance est levée à 4 h. 40 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le ministre de l'Instruction publique Le chapitre 6 est adopté avec une augmentation de 2,000 francs pour le cours de science financière à l'école de droit.

Le chapitre 15 est adopté avec une augmentation de 10,000 fr. pour l'inspection de l'économie. M. Bernard (Doux), sur l'article 40 (Bourses nationales et dégrèvements), développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 20,000 fr. pour assurer l'exécution de la loi du 22 juillet 1875, relative à l'éducation, aux frais de l'Etat, d'un enfant dans chaque famille ayant sept enfants vivants.